

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 45 Subvention (200.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association La Dalle aux Chaps (20e) un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association La Dalle aux Chaps, Place du Maquis du Vercors 75020 Paris est fixée à 200.000 euros au titre de 2017, soit un complément de 100.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Simpa 59021 ; 2017-03317.

.Article 2 : La dépense correspondante, soit 100.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO